

INFORMATION AUX PORTEURS

Objet : Information aux porteurs de parts des OPC nourriciers suivants :

PLACEMENTS RATIONNELS "R"
CARAC ACTIONS EURO
FDC SILVER AGE
CPR ES ACTION CLIMAT
CPR ES AUDACE

01/07/2022 – MODIFICATION DES MENTIONS RELATIVES AU MECANISME DE CALCUL DES COMMISSIONS DE SURPERFORMANCE ET SUPPRESSION DE LA LIMITE DE PRELEVEMENT DES COMMISSIONS DE SURPERFORMANCE DES FONDS MAÎTRES CPR CROISSANCE DYNAMIQUE, CPR EUROLAND ESG, CPR SILVER AGE, LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS MONDE

A compter du 01/07/2022, les DICI et prospectus **des fonds maîtres de votre OPC** sont modifiés sur les points suivants :

- Dans un souci de meilleure lisibilité, **les paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance dans le DICI et le prospectus sont mis à jour.**
- La **suppression de la limite de prélèvement des commissions de surperformance** est réalisée dans le contexte de la mise en place de la nouvelle méthode de calcul promulguée par l'ESMA entrée en vigueur en 2021 accompagnée du rallongement de la période d'observation.
La nouvelle méthode de calcul ne prévoit pas de limite de prélèvement des commissions de surperformance.

En conséquence, les documentations juridiques de vos OPC sont modifiées sur les rubriques des OPC maîtres.

01/07/2022 – APPLICATION DES NOUVELLES ORIENTATIONS DE L'ESMA SUR LES COMMISSIONS DE SURPERFORMANCE DU FONDS MAÎTRE CPR EUROLAND ESG

A compter du 01/07/2022, le fonds CPR EUROLAND ESG, maître du fonds CARAC ACTIONS EURO, appliquera les nouvelles orientations de l'autorité européenne régulatrice des marchés (ESMA) visant à assurer une application commune, uniforme et régulière dans le domaine des commissions de surperformance.

Cette réglementation vise à homogénéiser l'information faite aux investisseurs sur la méthodologie de calcul des commissions de surperformance.

La nouvelle méthodologie de calcul prévoit notamment une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission.

En conséquence, le prospectus de CARAC ACTIONS EURO intègrera ces nouvelles modalités dans les rubriques relatives à son OPC maître.

01/06/2022 – CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL DE CACEIS EN QUALITE DE DEPOSITAIRE ET DE GESTIONNAIRE COMPTABLE PAR DELEGATION DE VOS OPC

Nous vous informons qu'à compter du 01/06/2022, le siège social de CACEIS a été modifié comme suit :

CACEIS Bank

Société Anonyme, RCS Nanterre 692 024 722

Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

CACEIS Fund Administration

Société Anonyme, RCS Nanterre 420 929 481

Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Les documentations juridiques de vos OPC, intégrant ces modifications, sont disponibles sur le site internet www.cpr-am.com

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.